

Un grand pas pour le parc de la Coulée

Anthony Coté anthony_cote@journaldescitoyens.ca

Une première acquisition d'un lot de 11 hectares sur le territoire du parc de la Coulée est maintenant chose faite.

Annoncée sans grande pompe l'automne dernier par le conseil municipal de Prévost, l'acquisition d'un lot de 110 900 m² (11 ha) est maintenant chose faite avec le bouclage du financement. Trois entités se sont regroupées pour réunir le coût d'achat de 400 000 \$, soit Tricentris La Coop pour 260 000 \$, le Club du Parc de la Coulée pour 80 000 \$ et la Ville de Prévost pour 60 000 \$. Pour des raisons administratives, la Ville de Prévost en sera le propriétaire. Le terrain portera une servitude de conservation perpétuelle, ce qui signifie que l'usage sera réservé à la conservation naturelle tout en permettant

aux randonneurs d'avoir accès à la forêt en toutes saisons.

La superficie actuelle du territoire du parc de la Coulée sous l'égide du Club du parc de la Coulée est de 325 hectares. Sur ces 325 hectares, la grande majorité des terres sont privées avec des droits de passages accordés par les propriétaires. Deux exceptions sont les 16 ha entre l'École du Champ-Fleuri et la rue du Clos des Marquis appartenant déjà à la Ville de Prévost (obtenus du promoteur des Clos Prévostois pour « Parcs et terrains de jeux ») et un lot de 14 ha avec une servitude de conservation perpétuelle légué à

l'organisme Institut des Territoires. Cette nouvelle acquisition porte la portion appartenant à la Ville de Prévost à 27 ha. À noter qu'il y a un protocole de partenariat entre la Ville de Prévost et le Club du parc de Coulée pour la gestion et l'entretien du réseau de sentiers du parc.

Cette première acquisition avait pour but de pérenniser l'accès

principal au réseau de sentiers à partir du Clos des Marquis et inclut aussi les accès par la rue du Clos des Artisans et la rue du Clos des Meuniers. Elle inclut des sections des sentiers de la Verte, la Bleue et la Brune (voir la parcelle en rouge sur carte).

Pour Yves Lanoix, président du Club du parc de la Coulée : « Nous espérons que cette acquisition sera

suivie par plusieurs autres dans les années à venir. » Le mot de la fin à Paul Germain, maire de la Ville de Prévost : « Elle nous permet de protéger un joyau naturel tout en soutenant l'implication citoyenne qui fait la richesse du Parc de la Coulée. »



Carte sur laquelle nous pouvons voir les sentiers du parc de la Coulée et le lot de 11 hectares, encerclé de rouge, qui portera une servitude de conservation perpétuelle pour la pérennité du Parc de la Coulée.



Société d'horticulture et d'écologie de Prévost

Conférences printemps 2026

Les conférences ont lieu les mercredis soir à 19 h 15, à la salle Saint-François-Xavier, au 994, rue Principale, à Prévost. Accès gratuit pour les membres, 5 \$ pour les visiteurs. Aucune réservation n'est requise.

Le 25 mars : Les vertus médicinales des épices et fines herbes avec la conférencière Johanne Fontaine. Notre armoire de cuisine renferme des trésors qui peuvent avoir un impact positif sur notre santé. Cannelle, curcuma et romarin sont que quelques exemples d'épices et d'herbes possédant des vertus thérapeutiques.

Le 29 avril : Les mini légumes avec la conférencière Lorraine Nadon. Apprécies dans les cuisines des grands restaurants pour leur allure, les mini légumes s'invitent partout. Venez découvrir les plus faciles à cultiver.

Le 27 mai : Insectes bénéfiques ou maléfiques, telle est la question

avec le conférencier Daniel Gingras. Les insectes représentent le moyen écologique par excellence pour favoriser la biodiversité dans nos jardins et potagers. Apprenons à reconnaître les espèces bénéfiques.

Causerie printemps 2026

Les causeries ont lieu les samedis à partir de 13 h 30, au pavillon Léon-Arcand, au 296, rue des Génévriers, à Prévost. Coût : 10 \$ pour les membres et 15 \$ pour les visiteurs. Réservation requise. Instructions disponibles sur notre site internet (shepqc.ca)

Le 28 mars : La culture des tomates, les secrets de la réussite avec l'animateur Michel Verdon. Monsieur Michel Verdon, passionné de la culture des tomates et créateur d'une variété maintenant commercialisée, nous transmettra son savoir-faire et les secrets d'une production abondante.

La philanthropie au service de l'environnement

Valérie Lépine

Dans le contexte actuel de dégradation de l'environnement, du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, la conservation est un enjeu primordial. Les gestes philanthropiques jouent un rôle majeur pour soutenir la mission des organismes qui, comme le CRPF, centrent leurs actions sur la protection du territoire.

Chaque année, des dizaines de citoyens choisissent de donner de l'argent au CRPF, que ce soit, par exemple, en devenant membre ou en faisant un don lors de notre campagne de financement. Ce sont d'ailleurs les dons individuels qui ont permis au CRPF de remplir sa mission lors de ses premières années d'existence. Les dons corporatifs et les fonds institutionnels se sont ajoutés plus tard lors de ses premières acquisitions de terrains à des fins de conservation. Le CRPF a ainsi eu la chance de recevoir des dons substantiels au cours des ans, allant de quelques centaines de dollars à un don généreux de 10 000 \$ en 2025.

Des ententes de partenariat avec les Municipalités de Prévost, Piedmont et Saint-Hippolyte assurent également des revenus qui sont investis dans le fonctionnement du CRPF et la gestion des milieux naturels.

Puisque le CRPF est reconnu comme organisme de bienfaisance, les donateurs reçoivent un reçu d'impôts. Tout don de 20 \$ ou plus accorde le statut de membre et donne le droit de vote à l'assemblée générale annuelle. Il est aussi possible depuis peu de faire un don au CRPF en l'honneur de ou à la mémoire de quelqu'un. Le CRPF accepte par ailleurs les dons planifiés (dons mensuels, don au décès, etc.). Enfin, le CRPF est un organisme agréé du programme 1 % pour la planète. Ce programme facilite les dons philanthropiques en mettant en relation les entreprises membres avec des associations environnementales.

Dons de terrains

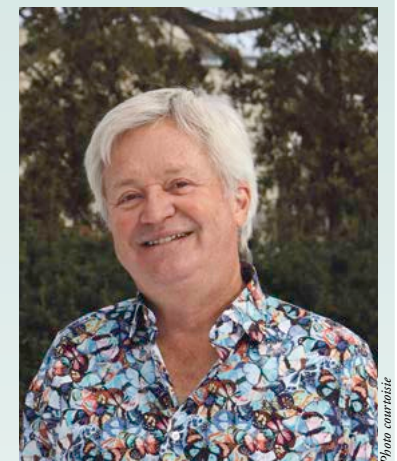
Depuis 2016, le CRPF a bénéficié de quatre dons de terrains

(sous forme de dons écologiques) de la part de citoyens voulant que leur propriété soit protégée à perpétuité.

C'est le cas de Luc Paquet, un citoyen de Saint-Hippolyte, qui a tout récemment donné un terrain de 46,8 hectares au CRPF. M. Paquet avait acheté ce terrain en 2022 « pour empêcher le développement anarchique [...] au Domaine Ogilvy ». M. Paquet soupçonnait que ce terrain renfermait une grande diversité faunique et florale, mais il était loin de se douter qu'une étude menée par le CRPF permettrait d'y découvrir une variété d'orchidée unique et rare.

Cet entrepreneur affirme avoir « une conscience écologique et [être] préoccupé par les changements climatiques ». Il espère que sa vision à long terme de la protection du territoire permettra à ses enfants, à ses petits-enfants et aux générations futures de bénéficier de ce don écologique. « Je suis privilégié et cela vient avec une obligation : celle de redonner, selon nos valeurs », dit-il.

C'est donc dans cette optique que M. Paquet a entrepris des démarches avec le CRPF en 2024 en vue de lui céder ce terrain pour le protéger à perpétuité. Il a choisi le CRPF comme bénéficiaire de ce généreux don « parce que cet organisme est bien implanté dans le territoire ». « [Le CRPF] m'a accompagné dans mes démarches [et ses membres] m'ont facilité les choses auprès de l'APRO (l'Association des Propriétaires de la Réserve Ogilvy) pour l'accès aux sentiers qui sont sur les terrains que j'ai cédés. » Toutes ces démarches ont abouti en août 2025 par un acte



Luc Paquet, donateur du terrain de 46,8 hectares récemment acquis par le CRPF.

de don qui rendait le CRPF propriétaire de cette grande propriété.

Le bénévolat, une autre forme de philanthropie

Quand on parle de philanthropie, on pense souvent au don d'argent, mais la philanthropie peut aussi se faire sous forme de don de temps. Le CRPF n'existerait pas sans ses bénévoles, même si l'organisme peut compter sur le travail d'un employé depuis un peu plus de dix ans. Ce sont des bénévoles qui ont fondé l'organisme en 2003 et qui ont travaillé sans relâche pour poursuivre sa mission au cours des ans. En 2025, le CRPF comptait pas moins de 40 bénévoles. Ils œuvraient dans divers comités (patrouille, sentiers, financement, gestion de l'aire protégée, etc.) et au sein du conseil d'administration. Le CRPF est d'ailleurs actuellement à la recherche de bénévoles pour combler certains postes au conseil d'administration et dans certains comités.